

COMMENTAIRES DE L'ADJOINT AUX FINANCES

Le budget de la commune, c'est comme notre budget familial. Nous avons des frais réguliers de fonctionnement nécessaires à la vie quotidienne (eau, gaz, électricité, téléphone...) que nous finançons avec nos revenus mensuels, et des investissements comme l'achat de notre maison ou de notre voiture que nous finançons en partie par nos économies et en partie par un emprunt.

Le budget d'une commune contient lui aussi des dépenses de fonctionnement correspondant à l'activité des services et des dépenses d'investissement qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants : travaux de voirie ou de bâtiment, achat et renouvellement de matériel, etc.

Comme dans notre propre budget, les frais de fonctionnement priment sur les dépenses d'investissement. Une commune, contrairement à l'État, a l'obligation d'équilibrer son budget, en fonctionnement comme en investissement. Elle ne peut pas emprunter pour équilibrer ses dépenses de fonctionnement ni pour rembourser le capital de sa dette. Elle ne peut emprunter que pour réaliser ses projets d'investissement. Elle doit donc générer des économies de fonctionnement lui permettant d'autofinancer tout ou partie ses investissements.

Nos dépenses de fonctionnement sont constituées d'abord par les charges de personnel, puis les charges à caractère général : eau, gaz, électricité, entretien du patrimoine de la commune, assurances, etc. Il s'agit de dépenses qui subissent une augmentation régulière, en dépit des efforts faits pour les contenir : renégociation de contrats de maintenance, de téléphonie, isolation des bâtiments communaux, régulation des températures dans les bâtiments, etc. L'indice de prix des dépenses communales, également appelé « panier du Maire », montre bien la rapidité avec laquelle ces charges progressent, beaucoup plus que le « panier de la ménagère ».

Nos recettes de fonctionnement sont quant à elles constituées du produit de la fiscalité locale et de dotations de l'État qui pour leur part évoluent faiblement depuis plusieurs années et ont même pour vocation de baisser dans les prochaines années selon les dires politiques actuels.

Notre budget 2015 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par l'équipe municipale précédente et selon un cadrage budgétaire pluriannuel. Il se présente en trois parties distinctes, le budget communal, le budget eau et le budget assainissement.

Chaque adjoint a travaillé sur sa vision à moyen terme (3 à 5 ans), et nous avons traduit toutes ces idées dans un programme d'investissements en partenariat, pour certains, avec la Communauté de Communes de la Forêt (CCF). Pour 2015, ce programme a pour axe principal la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les aménagements nécessaires pour les Personnes à Mobilité Réduite (programme accessibilité PMR) comme présenté ci-avant par Monsieur le Maire.

Pour 2016, sans entrer dans les détails, les investissements concerneront essentiellement les voiries de notre centre bourg. Notre budget communal est parfaitement équilibré et dégage chaque année un excédent permettant de pouvoir investir tout en gardant une marge de manœuvre pour financer nos futurs projets. En parallèle à cet excédent, ce budget 2015 présente une bonne capacité d'emprunt, et nous faisons, pour cette année, sur un maintien des dotations de l'État compte tenu des caractéristiques « rurales » de notre Commune.

Concernant le budget Assainissement, nous avons subi un changement important dans la comptabilisation de certaines recettes, en particulier la redevance pollution perçue avec la facturation. En effet, jusqu'au 30 juin 2014, cette redevance restait dans les recettes de l'assainissement, mais depuis Juillet 2014 la loi impose de la retraiter dans le budget de l'eau, ce qui a pour conséquence de diminuer notre résultat 2014, et corrélativement de limiter notre marge de manœuvre pour le budget 2015, sans toutefois le déséquilibrer.

Notre budget Eau pour 2015 comprend l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de notre réseau, avec un poste entretien et réparations augmenté de 32000 € afin de dynamiser l'entretien et le renouvellement des compteurs. Dans la rubrique investissement, nous avons inscrit la cartographie de notre réseau pour 56000 €, axe important et obligatoire de notre budget.

En résumé, malgré les contraintes législatives subies, ce budget 2015 se veut donc « sécurisé », avec des charges et des recettes évaluées au plus juste, et surtout projetées dans les années futures en partenariat avec la CCF.

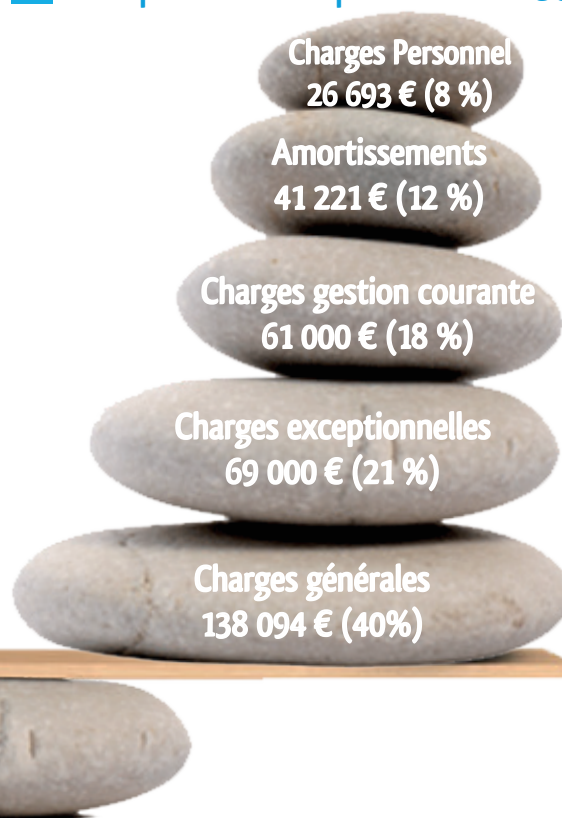
Adjoint au Maire aux Finances, Sébastien TAILHARDAT

BUDGET EAU 2015

Recettes d'exploitation - 336 008 €



Dépenses d'exploitation - 336 008 €



BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Recettes d'exploitation - 227 438 €



Dépenses d'exploitation - 227 438 €

